






Un produit phytosanitaire : KÉSAKO ?




Un produit phytosanitaire est synonyme de pesticide.

Ce terme générique désigne l'ensemble des produits chimiques ou de synthèse destinés à détruire ou combattre les ravageurs et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux :

-  les désherbants ou herbicides pour tuer les végétaux ;
-  les insecticides pour exterminer les insectes ;
-  les fongicides pour venir à bout des champignons.

Ce tueur de parasites se présente sous forme liquide, en poudre ou d'aérosol. Une fois épandu, il devient invisible à l'œil nu. Sa durée de vie varie, selon le type de produit, d'1 heure à plus de 10 ans.

De par sa composition, un produit phytosanitaire se diffuse dans l'environnement. Il constitue un danger pour la santé. En effet, les pesticides ne sont pas anodins ; leur usage est encadré par la réglementation. Leur utilisation est interdite :

-  au bord des cours d'eau ;
-  par temps venteux ;
-  en période de floraison...

